

Parce que le travail posté comporte des risques pour la santé, la loi suisse sur le travail reconnaît aux collaboratrices et collaborateurs qui fournissent un travail de nuit ou avec alternance pendant 25 jours ou plus le droit de bénéficier d'un examen médical. SWICA propose cet examen mandaté par le SECO en coopération avec des partenaires médicaux.

Groupe cible

 Collaboratrices et collaborateurs fournissant un travail de nuit ou avec alternance pendant 25 jours ou plus par an

Objectifs

- > Évaluation des capacités
- > Identification des séquelles
- > Sensibilisation aux risques élevés
- > Diminution du nombre d'accidents

Contenu

- État des lieux médical (basé notamment sur un questionnaire et la mesure de paramètres vitaux)
- > Examen clinique par une ou un médecin
- > Entretien de conseil personnalisé

Méthode

- Consultation
- > Conseil individuel

Réalisation possible jusqu'à 1 heure du matin

Exécution

- Assistante médicale/assistant médical ou infirmière/infirmier ES/HES
- Médecin spécialiste (en médecine interne ou médecine du travail)
- Cette prestation est fournie en coopération avec un partenaire médical.

Nombre de participantes et participants

> Jusqu'à 20 personnes par jour/nuit

Durée

> 25 minutes par personne

Lieu

> Sur site ou à convenir

La gestion de la prévention de SWICA a pour but de prévenir les absences, de renforcer le potentiel de santé et d'accroître le bien-être des collaboratrices et collaborateurs grâce à des mesures de santé.

